

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nassera BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia

BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHER représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLY - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPROBST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLY à 17h00 - Yves MORAINE à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TCM-031-15480/23/CM**

#### **■ Approbation de tarifs d'accès et des principes d'évolutions de la prise en charge des apports des professionnels en déchèteries métropolitaines**

77769

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires de la Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte, le schéma métropolitain de gestion des déchets (Délibération DEA 018-2836/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017) puis le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019) ont inscrit comme priorité la diminution de la prise en charge par le service public des déchets des activités économiques.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence se doit de maîtriser l'augmentation des coûts liés à la gestion des déchets qui va s'accroître chaque année. À l'égard des apports de déchets professionnels en déchèteries, un travail d'harmonisation sur l'ensemble des déchetteries de la Métropole est engagé pour définir une politique progressive et cohérente de fermeture aux professionnels, en lien avec les objectifs définis au niveau du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Aussi, sur la base d'une réflexion métropolitaine tenant notamment à l'existence et l'accessibilité des solutions alternatives offertes par le secteur privé, un plan de généralisation de la fermeture des déchetteries aux apports de tout ou partie des déchets de professionnels sera mis en œuvre.

Ces fermetures seront actées, en temps utile, par modification du règlement intérieur des déchetteries concernées. D'ores et déjà, à titre transitoire, il est proposé d'appliquer un tarif métropolitain unique de prise en charge des déchets des professionnels dans les déchetteries qui avaient mis en place une tarification, soit les déchetteries d'Aubagne, Auriol, Cuges-Les-Pins, Peypin, Istres Entressen, Istres le Tubé, Fos-sur-mer, Grans, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Cette tarification est assise sur le coût réel du service, issu des données financières du rapport métropolitain sur le prix et la qualité du service en matière de collecte et traitement des déchets (RPQS) 2022. Outre le fait qu'elle subordonne la prise en charge au tri préalable des déchets apportés, cette tarification favorise la prise de conscience des professionnels sur leur production de déchets, ainsi que les obligations et coûts qui leur sont associés.

Il est proposé d'approuver pour 2024 les tarifs transitoires suivants de prise en charge des déchets des professionnels dans les déchetteries les prenant en charge à titre onéreux, limitée ainsi qu'il a été dit aux seuls déchets triés :

- Tarif à la masse : 117€ /T
- Tarif au volume : 26 € / m3.

Les modalités de tarification (poids ou volume ou passage) demeurent inchangées :

- Le tarif au volume applicable aux déchetteries d'Istres Entressen, Istres le Tubé, Fos-sur-mer, Grans, Port-Saint-Louis-du-Rhône sera uniformément fixé à 26 € /m3.
- Le tarif au passage sur la base d'un volume moyen, applicable aux déchetteries d'Aubagne, Auriol, Cuges-Les-Pins et Peypin sera fixé selon le barème suivant :
  - Forfait N°1 : Nombre d'apports entre 0 et 10 : 520 € HT.
  - Forfait N°2 : Nombre d'apports entre 10 et 25 : 1300 € HT.
  - Forfait N°3 : Nombre d'apports entre 25 et 50 : 2600 € HT.
  - Forfait N°4 : Nombre d'apports entre 50 et 100 : 5200 € HT.

Le montant de la recette est estimé à 10 000 € pour l'année 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- Le décret n° 2015-1827 du décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
- La délibération n° DEA 018-2836/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant approuvant les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 ;
- La délibération n°CT4/030522/3 du Conseil de Territoire du 3 mai 2022 approuvant le règlement des déchetteries des communes de Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie du 03/05/2022 ;
- Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets métropolitains approuvé par la délibération n°TCM-022-14724/23/BM du Bureau de Métropole du 12 octobre 2023.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'un travail d'harmonisation de l'apport de déchets professionnels en déchetteries sur l'ensemble des déchetteries de la Métropole, est engagé pour définir une politique progressive et cohérente de fermeture aux professionnels en lien avec les objectifs définis au niveau du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- Qu'à titre transitoire, il est nécessaire de délibérer, pour 2024, les tarifs d'accès des professionnels aux déchetteries de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont le règlement intérieur prévoit la prise en charge de leurs apports à titre onéreux.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs 2024 applicables, pour des déchets exclusivement triés, aux professionnels ayant accès aux déchetteries de la Métropole conformément à l'application des règlements internes des déchetteries existantes.

Les tarifs métropolitains applicables sont :

- Tarif à la masse : 117 euros /T.
- Tarif au volume : 26 euros /m3.

**Article 2 :**

Est approuvé, pour l'année 2024, le maintien du tarif au volume applicable aux déchetteries d'Istres Entressen, Istres le Tubé, Fos-sur-mer, Grans, Port-Saint-Louis-du-Rhône fixé à 26 euros /m3 ;

**Article 3 :**

En application des tarifs fixés à l'article 1, les barèmes tarifaires applicables pour l'année 2024 sur les déchetteries d'Aubagne, d'Auriol, de Cuges-les-Pins et de Peypin pour la prise en charge des déchets exclusivement triés :

- Forfait N°1 : Nombre d'apports entre 0 et 10 : 520 euros HT.
- Forfait N°2 : Nombre d'apports entre 10 et 25 : 1300 euros HT.
- Forfait N°3 : Nombre d'apports entre 25 et 50 : 2600 euros HT.
- Forfait N°4 : Nombre d'apports entre 50 et 100 : 5200 euros HT.
- Forfait N°5 : Nombre d'apports entre 100 et 150 : 7800 euros HT.

Plusieurs contrats d'adhésion peuvent être souscrits pour une même entreprise au cours d'une année. Les montants indiqués sont en hors taxe (HT) auxquels viendront s'ajouter toute taxe au tarif en vigueur.

L'article 9.1 du règlement des déchetteries des communes de Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie est abrogé.

**Article 4 :**

La recette correspondante sera constatée au budget prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024, en section de fonctionnement chapitre 70, nature 70688, fonction 7213.

La recette relève de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et du programme gestionnaire « Collecte / Pré-Collecte ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Propreté,  
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN